

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 1 juin 2020

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce troisième jour du mois de juin deux mille dix-neuf, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller
Madame Danye Simard, Conseillère

Absent :

Assiste également à la séance par voie de téléconférence Marcelle Pedneault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale, secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présent

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par voie de téléconférence.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, suggère un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (6) Conseillers et Conseillères, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020;
5. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019;
6. Achat d'un coupe Herbe;
7. Rescinder la résolution #2020-12-4462 concernant l'achat d'un camion RAM;
8. Achat d'un Camion Performance Ford;
9. Achat d'une chaine 20 pieds;
10. Achat d'asphalte froide;
11. Mandater l'arpenteur pour la halte de l'arrière-pays (secteur Notre-Dame-des-Monts);
12. Mandater la notaire pour le bail emphytéotique pour la halte de l'arrière-pays (secteur Notre-Dame-des-Monts);
13. Engagement d'une adjointe administrative à temps partiel;
14. Rideaux séparateurs pour les camions;
15. Demande d'achat d'un terrain dans la rue du Jardin;
16. Varia;
17. Comptes à ratifier de mai 2020;
18. Comptes à payer de mai 2020;
19. Salaires du mois de mai 2020;
20. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
21. Période de questions allouée aux contribuables;
22. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2020-06-4281

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020

RÉSOLUTION 2020-06-4282

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 4 mai 2020 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

RÉSOLUTION 2020-06-4283

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déposer le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2019.

***RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU
RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2019***

Chères citoyennes et chers citoyens, contribuables de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts. Il me fait plaisir de vous présenter par le présent rapport les faits saillants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, conformément à l'article 176.2.25 du Code municipal. J'aborderai ainsi les points suivants :

- 1- Les actifs financiers
- 2- Le passif financier
- 3- Les avoirs des contribuables
- 4- Le rapport financier
- 5- L'évaluation de la Municipalité
- 6- La conclusion

. La situation financière se présentait sommairement comme suit :

1. ACTIF FINANCIER

L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 553 120 \$. Les immobilisations, quant à elles, totalisaient la somme de 4 095 006\$.

En 2019, c'est 112 106\$ qui a été investie soit:

Infrastructures : 64 200\$, principalement pour refaire le terrain de jeux et faire une glissade

Bâtiment : 9 819\$, on a refait la fenestration du local de l'Âge d'Or et on a installer des caméras au montant de 6 737\$;

Machinerie, outillage et équipement : 31 350 \$, acquisition d'un camion, chasse-neige et on a refait notre signalisation.

En somme, 64 539\$ ont été subventionné par différents transferts gouvernementaux et 27 187 \$ proviennent à même les fonds municipaux dont 20 380 \$ du surplus non affecté.

2. PASSIF FINANCIER

Le passif, soit les créiteurs et frais encourus, les revenus reportés et ainsi que les versements exigibles sur la dette à long terme se chiffraient à 335 094 \$.

3. AVOIR DES CONTRIBUABLES

Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2019, un surplus accumulé non affecté de 296 362 \$ comparativement à 206 868 \$ en 2018.

La Municipalité a terminé l'année financière 2019 avec un surplus de 129 826 \$.

4. RAPPORT FINANCIER

L'audit pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2019 a été effectué conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la firme comptable Benoit Côté, comptable professionnel agréé inc., s'assurant par ce procédé que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative.

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts au 31 décembre 2019.

5. ÉVALUATION

La valeur foncière a été déterminée à 50 286 782 \$ au 31 décembre 2019, dernière année du dépôt de rôle d'évaluation.

6. CONCLUSION

Je voudrais remercier les employés municipaux, les bénévoles, nos organisme communautaires ainsi que les membres du conseil de leur implication et leur bon travail au sein de la communauté. Je termine en soulignant que le présent rapport des faits saillants de l'année 2019 vous montre le souci du conseil municipal de bien gérer votre municipalité.

6 – ACHAT D'UN COUPE HERBE

RÉSOLUTION 2020-06-4284

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De faire l'achat d'un coupe herbe Chez Paul Tremblay au montant de 229.00\$.

7 – RESCINDER LA RÉSOLUTION 2020-01 CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION RAM

RÉSOLUTION 2020-06-4285

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillère présents :

De rescinder la résolution 2020-12-4462 concernant l'achat d'un camion Ram.

8- ACHAT D'UN CAMION CHEZ PERFORMANCE FORD

RÉSOLUTION 2020-06-4286

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères suivants :

De faire l'achat d'un camion 2019 Ford modèle super duty F-450 DRW Chez Performance Ford LTEE au montant de 76 170.93\$ taxes incluses. Pour le paiement du camion on va prendre 23 265\$ dans le surplus accumulé au 31 décembre 2019 et un montant de 50 000 à même la subvention volet entretien des routes locales de 134 106\$.

9- ACHAT D'UNE CHAÎNE DE 20 PIEDS

RÉSOLUTION 2020-06-4287

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'une chaîne certifiée de 20 pieds au montant de 144.62\$ taxes incluses à la Meunerie Charlevoix.

10-ACHAT D'ASPALTE FROIDE

RÉSOLUTION 2020-06-4288

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire l'achat de 30 sacs d'asphalte froide au montant de 441.96\$ taxes incluses Chez Groupe Gilles Jean.

11 – MANDATER L'ARPEUTEUR POUR LA HALTE DE L'ARRIÈRE PAYS-SECTEUR NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2020-06-4289

Point reporté

12-MANDATER LA NOTAIRE POUR LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR LA HALTE DE L'ARRIÈRE-PAYS (SECTEUR NOTRE-DAME-DES-MONTS)

Point reporté

13-ENGAGEMENT D'UNE AJOINTE ADMINISTRATIVE À TEMPS PARTIEL

RÉSOLUTION 2020-06-4290

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'engager Mme Christina Fournier comme adjointe administrative pour une période indéterminée et selon le besoin de l'employeur. Une entente de travail sera

signée entre les deux parties. Et d'autoriser M. Alexandre Girard, maire et Mme Marcelle Pedneault, d.g., secrétaire-trésorière à signer cette entente.

14-RIDEAU SÉPARATEUR POUR LES CAMIONS

RÉSOLUTION 2020-06-4291

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De faire l'achat de deux rideaux séparateurs pour les camions au montant de 50\$ chacun plus taxes Chez l'entreprise R. Vallée.

15-DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN DANS LA RUE DU JARDIN

RÉSOLUTION 2020-06-4292

Point reporté

16-VARIA A) INSPECTION DU TRÉPIED, HARNAIS LONGE DE SÉCURITÉ, COULISSEUX ET LA CERTIFICATION AVEC LA CIE SPI SANTÉ SÉCURITÉ

RÉSOLUTION 2020-06-4293

CONSIDÉRANT que la ligne de vie utilisée pour accéder aux espaces clos doit être inspectée annuellement;

CONSIDÉRANT un coût de 480,42\$ incluant les taxes de SPI Santé Sécurité pour effectuer la vérification de ces équipements;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 520.00\$ plus les taxes applicables pour la vérification annuelle de la ligne de vie par la compagnie SPI Santé Sécurité et d'autoriser le paiement.

16-VARIA B) METTRE 4 VOYAGES DE TERRE JAUNE SUR LE TERRAIN DU 110 RUE NOTRE-DAME AINSI DE FAIRE L'ENSEMENCEMENT

RÉSOLUTION 2020-06-4294

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mettre 4 voyages de terre jaune sur le terrain du 110 rue Notre-Dame ainsi de faire l'ensemencement.

6-VARIA C) MANDATER SERGE LANDRY À FAIRE LES PLANS ET DEVIS TECHNIQUE POUR LE MURRET DE SOUTÈMENT ENTRE LE 15 ET LE 17 RUE DE LA FORÊT

RÉSOLUTION 2020-05-4295

Il est proposé par le conseiller Raphaël Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

17 – COMPTES À RATIFIER DE MAI 2020

RÉSOLUTION 2020-06-4296

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	7 430.95\$
Aqueduc :	<u>604.32\$</u>
Total :	8 038.57\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2527, 2528, 2529, 2532, 2533, 2537, 2540

18 – COMPTES À PAYER DE MAI 2020

RÉSOLUTION 2020-06-4297

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2018 :

Fonds d'administration :	30 532.25\$
Eau potable:	<u>319.76\$</u>
TOTAL :	30 852.01\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2020 au montant de 30 852.01\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 30 852.01\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

19 – SALAIRES DU MOIS DE MAI 2020

RÉSOLUTION 2020-06-4298

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2020 au montant de 10 578.04\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mai 2020 au montant de 10 578.04\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2530, 2531, 2534, 2536, 2538, 2539

20 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

21 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

22– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2020-06-4299

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 43 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 6 juillet 2020.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.